

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1440 nommant président < ad hoc » du Tribunal supérieur d'appel M. Belin administrateur adjoint des colonies, licencié en droit.

n° 1440

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 décembre 1946

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1946

Date du numéro
31 décembre 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu les décrets des 4 février 1904 et 25 juillet 1914 portant réorganisation du Service de la justice à la Côte française des Somalis; la justice à la Côte française des Somalis

Vu le décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la magistrature coloniale

Vu l'absence du président du Tribunal supérieur d'appel et la nécessité de juger les affaires pendantes devant le Tribunal supérieur: Sur la proposition de M. le procureur de la République, chef du service judiciaire.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Belin, administrateur adjoint des colonies, licencié en droit, est nommé président ad hoc du Tribunal supérieur d'appel pour juger les affaires ciaprès : Affaire correctionnelle : Ministère public contre Abdul Kader Mohamed.

Art. 2

Avant d'entrer en fonctions. M. Belin prêtera le serment prescrit par la loi devant M. le Gouverneur.

Art. 3

Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

